

Du 29 mars 2023



## District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 8

Email : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Site : <http://savoie.fff.fr>



## REMISE LABEL DE GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD

Le 18 mars 2023



## Demande de médailles de District de Savoie



Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/Dirigeante, joueur/joueuse, éducateur, arbitre) par l'obtention d'une médaille de District, sont priés de bien vouloir faire parvenir, **au Secrétariat du District de Savoie**, une demande, avant **le 30 avril 2023**, **délaï de rigueur** (imprimé en annexe).

### Conditions

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club

Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club

*5 ans en chaque médaille.*

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte
- Une médaille par club, par année sportive
- Le club qui organise l'assemblée générale de District ou de Ligue peut demander plusieurs médailles (3) de Ligue et de District
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles (3)

## SOMMAIRE

• Comité Direction	p. 2 -3	• Commission Technique	p. 22 à 24
• Secrétariat	p. 4 - 5	• Commission des règlements	p. 25 à 27
• Commission délégation	p. 5	• Commission des Arbitres	p. 27 à 30
• Trésorerie	p. 6	• Commission départementale du statut de l'Arbitrage	p. 30 à 34
• Commission F.M.I	p. 6 à 8	• Commission Discipline	p. 34 à 35
• Commission Sportive Séniors/U20	p. 8 - 9	• Annexes	p. 36
• Commission des jeunes	p. 10 à 15		
• Commission Futsal	p. 16		
• Commission des Coupes	p. 17 à 20		
• Commission Féminine	p. 21		



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



### COMITÉ DIRECTEUR

#### Réunion du Lundi 27 Mars 2023

**Président** : Mr ANSELME

**Présents** : Mmes LECHALARD- JULLIARD

Mrs. CRESTEE - DESMARIEUX – ELHOMBRE– SPADA – COHEN - HUNSTEDT– DIETZ - GALLET - SAILE –  
BILLAUD – SOARES – GACHET – CAREGLIO – THENIS - FONTAINE – JANET

**Excusés** : Mrs RADOSZYCKI – SALINO– TOGNET - GUICHARD – VALENTINO

#### NOTE AUX BÉNÉVOLES

Les bénévoles d'association peuvent désormais utiliser le barème kilométrique forfaitaire applicable aux salariés pour le calcul des frais de déplacements « abandonnés » aux associations. Un mail explicatif est envoyé aux clubs.

#### NOTE

**ANS 2023** : La campagne de subvention ANS (ex CNDS) 2023 est ouverte. La date limite pour le dépôt des dossiers (instances et clubs) sur le compte asso est fixée pour cette saison au 30 avril 2023 (et non plus au 31 mai comme les saisons précédentes). Le district peut vous renseigner si nécessaire. Vous allez recevoir par mail le document de la FFF.

Les thématiques aidées en priorité sont les suivantes : La diversification des pratiques ; Le développement de la pratique féminine ; Le développement du football loisir ; La structuration des clubs ; Le développement du Programme Éducatif Fédéral (PEF) ; La dynamisation de l'arbitrage amateur.

#### NOTE AUX CLUBS

Le Comité Directeur, enregistre la démission de Mr Florent BURLoux, de toutes ses fonctions au sein du District de Savoie de Football, et le remercie de son investissement tout au long de ces années.



### RAPPEL AUX CLUBS

---

AS BARBERAZ – AS UGINE – AS NOVALAISIEUNE – FC BAUGES – US DOMESSIN – ENT F CHAUTAGNE – ENT VAL D'HYERES - ES TARENTOISE – FC LA ROCHETTE – FC ST BALDOPH – JS CHAMBERIENNE – FC BEAUFORTIN QUEIGE – US LA MOTTE SERVOLEX.

#### **CARTE ESSENCE INTERMARCHÉ : utilisation des bons d'aide au déplacement avant le 30 juin 2023**

Votre club a bénéficié de la part de la FFF, de bons d'aide au déplacement, sous la forme de cartes prépayées d'une valeur de 50 € chacune, qui vous ont été distribués par voie postale, accompagnés d'un courrier d'information, à l'adresse officielle du club en octobre dernier.

Sauf erreur de notre part, nous constatons qu'aucune de ces cartes n'a pour le moment été utilisée. Nous vous demandons donc de bien vouloir vous assurer qu'elles ont bien été réceptionnées par l'un de vos dirigeants. Nous vous rappelons que ces cartes sont valables jusqu'au 30 juin 2023, dernier délai, mais vous recommandons, pour un meilleur suivi de cette opération, de les utiliser le plus rapidement possible.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'un service clients est à votre disposition par email ([operationfff@lacartecarburant.com](mailto:operationfff@lacartecarburant.com)) pour répondre à toutes vos questions (non-réception des cartes, problème dans l'utilisation des cartes, oubli du code confidentiel, ...).

---

### INFORMATION

---

A compter de ce jour, **tous les mails envoyés par les clubs** devront avoir une signature nominative. Sans cela, ils ne seront pas pris en compte.

Toutes demandes de modifications de matchs devront être accompagnées du **numéro de match, la catégorie et/ou la poule concernée.**



## SECRETARIAT

### Réunion du Lundi 27 Mars 2023

### Correspondances reçues

Courriers reçus du 20 Mars au 27 Mars 2022

### Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

#### Commission des Règlements:

MONTMELIAN.A - US GRAND MONT LA BATHIE

#### Commission Sportive:

GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD(6) - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE(2) - U.S. CHARTREUSE GUIERS - J.S. CHAMBERIENNE - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY(3) - F.C. NIVOLET(2) - F.C. VILLARGONDRAN(3) - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - A.S. DE BARBERAZ - FC DE HAUTE TARENTEISE(4) - GROUPEMENT DES JEUNES DE L'EPINE(4) - F. C. CHAMBOTTE(4) - A.S. MONTAGNY - Football Club des Bauges - A.S. UGINE - U.S. ST REMY DE MAURIENNE(2) - Adam PASQUIER - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - AIX F.C. - F. C. DE CHAUTAGNE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE – MARTHOD SP – Salim ABADDAR – UO ALBERTVILLE (3) - ENT VAL D'HYERES –ES TARENTEISE

#### Commission des Arbitres:

Jean pierre.butel(2) - Jacky MESTACH - caby Laurent - Association futsal Rochette olympique - DUFANT Sébastien - SOTO Gérard - Salim ABADDAR – AIX FC - CHEVALLIER Michel - Jean Marc GRISONNET- US LA RAVOIRE - Salim ABADDAR – Hervé VANZSPENNE – Maxime DA COSTA -- F. C. CHAMBOTTE – HUNSTEDT Gilles

#### Commission des Coupes :

Mairie d'ALBERTVILLE

#### Commission FAFA :

GANDEBOEUF Audrey – AIX FC –

#### Commission de Discipline:

#### Rapport :

Salim ABADDAR - PICQUE Ernest - Jean Marc GRISONNET - US LA RAVOIRE – FC BELLE ETOILE MERCURY

#### Commission Respect et Lutte contre la Violence :

PICQUE Ernest

#### Commission des Terrains:



Mairie de Drumettaz-Clarafond -

**Commission F.M.I :**

ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY

**Commission de Délégation :**

Hunstedt Gilles

**Commission Label :**

VIGNIEU Julien



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. [jpcreation@jpcreation.fr](mailto:jpcreation@jpcreation.fr)

## COMMISSION DÉLÉGATION

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Lundi 27 mars 2023

Demande d'un délégué officiel du club de BOZEL :

La commission désigne Martine LECHALARD comme délégué du match n° **25672317** opposant :

**ES TARENNAISE à BOZEL**

Lors de la journée de championnat U17 D2 du samedi 1 Avril 2023 à 15h00



## TRÉSORERIE

Lundi 27 mars 2023

### NOTE AUX CLUBS

Merci au club ayant effectué un virement le 13 mars 2023 de 149.24 € de se manifester

## COMMISSION F.M.I

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Mail : [savoiefmi@outlook.fr](mailto:savoiefmi@outlook.fr)

### FMI procédure d'effacement données et cache

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe durant cette trêve.

<https://savoie.fff.fr/simple/f-m-i-effacement-des-donnees/>

### FMI procédure pour match non joué

Toute rencontre inscrite sur la tablette doit être validée.

En cas de match non joué, utiliser la procédure disponible sur le site.

<https://savoie.fff.fr/simple/fmi-procedure-match-non-joue/>

### FMI : utilisation

Nous rappelons que **vous DEVEZ** nous contacter pour tout problème rencontré pour la gestion de la FMI avant, pendant et après le match.

### Pour les ententes pensez à vérifier vos effectifs dès la disponibilité des matchs

N'attendez pas le dernier moment pour vérifier que tout va bien (tablettes non chargées, manque des joueurs.)



Et que vous devez remplir la feuille d'anomalie FMI en cas de problème rencontré lors de l'utilisation de la FMI qui empêcherait son utilisation.

### FMI : documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI **avec en particulier procédure pour absence de l'arbitre**

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes

### FMI - RAPPEL IMPORTANT DE REPRISE DE SAISON pour les CLUBS

Avant a reprise de saison, le correspondant Footclubs du club doit vérifier le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club

(profil, gestionnaire FMI et équipes associées).

**Dans le cas de changement et dans le cas de création de nouvelles équipes**

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

Pour les utilisateurs FMI Exclusivement (Invité FMI) : En utilisant le module dédié dans La rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

### POUR L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE :

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) uniquement. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard.

Dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.

### UNIQUEMENT POUR L'ÉQUIPE RECEVANTE :

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :



À partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

À partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

RAPPEL : Nous rappelons que **vous DEVEZ** nous contacter pour tout problème rencontré pour la gestion de la FMI avant le match.

**Comme la saison redémarre partout pensez à valider le bon fonctionnement ; attention aux mots de passe qui sont peut-être à modifier**

**(Vous les avez mis en place il y a plus de 6 mois et au bout de 6 mois il faut les rechanger)**

## COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

Réunion du 27 mars 2023

Présents : MRS. HANS, GACHET, MICALLEFF

Excusé : MR VALENTINO

### SENIORS

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Adjoint : Sauveur MICCALEF 06 23 06 49 93

## COURRIERS RECUS

**RECU ARRETE MUNICIPAL : AS MONTAGNY**

**COURRIERS PAR MAIL :**

**USC AIGUEBELLE : joueras ces matchs le dimanche SAUF LES 23 AVRIL ET 7 MAI se JOUERONS LE SAMEDI à 20H**

**FC BAUGES / UGINE MATCH REMIS Vu avec délégué de secteur**

**FC HTE TARENDAISE MATCH REMIS Vu avec délégué de secteur**

**FC CHAMBOTTE Déplacement du match à LA BIOLLE**

**ST-PIERRE / JS CHAMBERY ACCORD pour avancer le match**

**ENT-DRUMETTAZ 3 FORFAIT contre HAUT FOOTBALL CLUB CHY**

**Match N° 24782539 US LA BATHIE 1 / CAM ST JEAN 2 Arrêté à la 62ème minute terrain devenu impraticable reçu rapport de l'arbitre Mr PASQUIER ADAM.**

**EF CHAUTAGNE le 02/04 se jouera a CHINDRIEUX.**

**FC NIVOLET : Nécessaire fait**

**ENT-DRUMETTAZ MOUXY Reçu feuille de match papier pour la journée du 26/04**





### CHAMPIONNATS

**Matches en retard non joués le 12/03 : Ces matchs se joueront le 09/04/23**

Match N° 24782264 GRIGNON 1 / MODANE 1

Match N° 24782391 BOURGET du LAC / NOVALAISE 1

**MATCHS en retard non joué le 19/03**

Match N° 24782531 BOZEL / LA RAVOIRE 2 **se jouera le 08/04/23 à 20 H 00**

Match N° 24782532 CAM 2 / LA ROCHETTE

**MATCHS en retard non joué le 26/03**

Match N°25645915 AS MONTAGNY / ES-TARENTEISE 3

Match N°24856153 FC HTE TARENTEISE 2 / UO ALBERTVILLE 3

Match N°24856154 FC BAUGES 1 / UGINE 2

### NOTE AUX CLUBS U20

Le 01 et 02/04/23 **matches : GROUPEMENT JEUNE LA SAVOYARDE 1 / UNIFOOT 20 16H00**  
**BOZEL MONT JOVET AS20 / CLAIX F20**

### NOTE AUX CLUBS SENIORS

**ENT DRUMETTAZ MOUXY :** La commission vous demande de spécifier sur quel terrain vous aller jouer le LUNDI précédent les rencontres. (les crampons sont tolérés sur les terrains synthétique).

En cas de problème pour le championnat sénior, et en l'absence de Mr VALENTINO Christophe merci joindre Mr Didier ANSELME ou Mr Alain HANS.

**koesio**  
CONNECTION MAXIMALE

Vous accompagne dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de Barberaz  
04 79 69 87 60  
koesio.com

Impression  
Gestion & données  
Sécurité  
Informatique  
Gestion Documentaire  
Communication



## COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

### Réunion du 27 mars 2023

**Présents :** Mrs. HUNSTEDT, SOARES, DIETZ, VALENTINO, FONTAINE, Mme LECHALARD

**Excusé :** VALENTINO,

**U17** Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

### Déclaration ententes :

CUINES-AIGUEBELLE-ST REMY ENTENTE BASSE MAURIENNE gérée par

AIGUEBELLE

AS HAUTE COMBE- ALBERTVILLE gérée par AS HAUTE COMBE

FCV-FCST entente gérée par VILLARGONDRAN stade de **ST JULIEN**

CA MAURIENNE tous les matchs se joueront stade **GAVARINI** à ST JEAN

### **IMPORTANT**

**TOUS** les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être reportés que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB

### Note aux Clubs :

#### **RAPPEL IMPORTANT**

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci. Tout manquement au règlement sera amendé.

#### **IMPORTANT RAPPEL**

**IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CILE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.**



### CHANGEMENTS WEEK END 1er et 2 avril

#### MATCHS :

##### D1

Match AS HTE COMBE 1- CA MAURIENNE 1 se jouera à 17H00 à GRESY MONTAILLEUR

Match CHARTREUSE GUIERS US 1- CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 se jouera à 16H00 à ST LAURENT DU PONT

Match MERCURY 1- LA SAVOYARDE se jouera à 16H30 à MERCURY

##### D2

Match MERCURY BELLE ETOILE FC 2- SAINT BALDOPH FC 1 se jouera à 14H00 à MERCURY

AS HAUTE COMBE 2- DOMESSIN US 1 se jouera à 14H00 à GRESY MONTAILLEUR

Match FC HTE TARENTEISE1 - LA MOTTE SERVOLEX US 1 se jouera à 15H30 à AIME LA PLAGNE

##### D3

Match GPT JEUNES EPINE- FC CHAMBOTTE se jouera au stade du CHATEAU à COGNIN

#### POUR RAPPEL :

Les matchs suivants non joués les 11 et 18 MARS se joueront le 15 04 à 15H00

DOMESSIN-MERCURY2

BOZEL- J S CHAMBERIENNE 1

BARBERAZ- UGINE

ENT VILLANGONDRAN-ST JULIEN- JS CHAMBERIENNE 2

**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

#### Courriers Clubs reçus :

- ES TARENTEISE / HTE TARENTEISE / LA SAVOYARDE / GRPT ÉPINE / GAPS / FC NIVOLET
- RECU FEUILLES DE MATCH :
  - D1 US CHARTREUSE GUIERS 1 / LA SAVOYARDE 1 – UO ALBERTVILLE / FC LE NIVOLET 2
  - D3 AS UGINE / UO ALBERTVILLE2

#### Championnat Journée 03 du 1 et 2/04/2023

##### D.1

#### PROGRAMMÉ LE SAMEDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

- Match n° 25696753 : HTE TARENTEISE 1 / UO ALBERTVILLE : se joue à 15h30 au stade de BOURG SAINT MAURICE

##### D.1

#### PROGRAMMÉ LE DIMANCHE 2 AVRIL 2023

- Match n° 25696750 : ES TARENTEISE 1 / US LA RAVOIRE 1 : Ce match est inversé il se joue à 12h00 au stade Marcel BASSET à LA RAVOIRE

- Match n° 25696752 : GJ LA SAVOYARDE 1 / FC STT BALDOPH 1 se joue à MONTMÉLIAN



### D.2

- Match n° 25697030 : GRPT ÉPINE 1 / US LA MOTTE SERVOLEX : se joue à COGNIN au stade du château

### D. 3. A

#### PROGRAMMÉ LE SAMEDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

- Match n°25697087 : HTE TARENTEISE 2 / DRUMETTAZ MOUXY 2 : se joue à 13h30 à BOURG SAINT MAURICE

### D. 3. A

#### PROGRAMMÉ LE DIMANCHE 2 AVRIL 2023

- Match n°25697088 : GJ SAVOYARDE 2 / GAPS 2 : se joue à LAISSAUD au Stade des Marais

### D.3. poule B

- Match n°25697134 : GAPS 3 / ENT MODANE – SAINT MICHEL 2 : se joue à PONT DE BEAUVOISIN « Terrain synthétique »

### RAPPEL AUX CLUBS

- Match n°25697080 GAPS2 / ENT UO ALBERTVILLE-HTE COMBE 2 : Ce match est Reporté au 16 Avril 2023 à 10h00.
- Match n°25697081 UGINE AS 1 / ES TARENTEISE 2 Ce match est Décalé au 16 Avril 2023 à 10h00. (Terrain indisponible) Pour info : Les clubs peuvent anticiper ce match à leur convenance avec accord des deux clubs via Foot 2000.

### U/15 A 8. Plateau du 26/03.

- Reçue Feuille de match, Plateau de l'E.S. BOURGET DU LAC. Présence des clubs de E.F. CHAUTAGNE / F.C. CHAMBOTTE
- Plateau de MERCURY : G.R. EPINE manque d'effectifs pour se déplacer.

### FORFAIT D.3.B.

- Pour manque d'effectif ENT. MODANE-ST. MICHEL 2 ne s'est pas déplacé le 27/03.

**U13** Hugues DIETZ : 06 84 83 88 21

### Courriers :

### Infos Clubs : Programmer des matchs

#### FC CHAMBOTTE :

Match D2 poule B

FC CHAMBOTTE 2 contre CHAMBERY SPORT 73 1 SE JOUERA AU STADE FRANCIS IVARS à LA BIOLLE à 14H00



### FC HAUTE TARENTEISE :

Match D2 poule A

FC HAUTE TARENTEISE 2 contre SAINT PIERRE SPORT 1 SE JOUERA AU STADE stade JEAN-CLAUDE ROCCA à AIME LA PLAGNE à 14H00

### CA MAURIENNE :

Match D1 – Poule B

CA MAURIENNE 1 contre US CHARTREUSE GUIERS 1 se jouera au stade STADE PIERRE REY à 14H00

### GROUPEMENT JEUNE DE L'AVANT PAYS SAVOYARD :

Match D1 poule A et B

GROUPEMENT JEUNE DE L'AVANT PAYS SAVOYARD 1 contre FC MERCURY

GROUPEMENT JEUNE DE L'AVANT PAYS SAVOYARD 1 contre LA ROCHETTE FC 1

se joueront au Stade de LA BRIDOIRE à 14h00

### US LA MOTTE SERVOLEX :

Matchs D2 Poule B

US LA MOTTE SERVOLEX 3 contre ES. DRUMETTAZ MOUXY 2 se jouera à la MOTTE à 13H00

### US LA RAVOIRE :

Matchs D1- Poule B

US LA RAVOIRE contre ES MAURIENNE 1 se jouera au stade M. BASSE à la RAVOIRE à 12H00

### FORFAIT :

Le 25 mars 2023, forfait du club de l'entente VILLARGONDRAN/ saint julien devant se déplacer à MARTHOD

### Feuille de match : Rappel aux clubs

- Penser à transmettre la feuille de match, pour les résultats, et également en cas de matchs non joués. Merci de votre compréhension

**U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18**

### Courriers reçus :

- **FC HAUTE TARENTEISE** : plateau D1 à BOURG ST MAURICE

- **US ST RÉMY** : demande d'intégrer le niveau D2. Le nécessaire va être fait.

Ce week-end vous vous déplacez à MODANE pour affronter US MODANE 1 et FC ST MICHEL 1.

CA MAURIENNE 2 – CUINES 2 en match sec 2 x 25min.

Une nouvelle version du calendrier paraîtra prochainement. Si vous avez un desiderata, c'est le moment !

**ATTENTION** : sur les 1<sup>ers</sup> retours de feuilles de critères, il manque des feuilles d'effectif.



### Précisions calendrier :

#### POULE D1

Plateau à 6 équipes à AIX LES BAINS :

AIX FC 1, FC NIVOLET 1 et UO ALBERTVILLE sur un terrain à 8 et

CHAMBERY SPORT 73 1, CS BELLEY 1 et CHAMBERY SF 1 1 sur le 2nd terrain à 8.

#### A TOUS LES CLUBS :

La commission rappelle que vous devez :

- prévenir **au plus tôt** le club recevant et le district de votre absence lors d'un plateau.
- venir sur chaque plateau avec votre feuille d'effectif et la remettre au club accueil.

**U9** Hernani SOARES : 06 22 26 47 52

#### **RAPPEL IMPORTANT - Championnat de Printemps**

La reprise des plateaux U9 aura lieu le samedi 18 mars 2023

(Article 5 des R.G. de la ligue)

#### Note aux Clubs

**Il est obligatoire de communiquer par mail, en vous servant de la messagerie officielle [xxxxxx@laurafoot.org](mailto:xxxxxx@laurafoot.org) du club. Les mails personnels ne sont pas pris en compte car de nombreuses correspondances ne précisent pas le nom du club.**

Les clubs "en déplacement" sont dans l'obligation de prévenir le club "recevant" en cas d'absence d'une ou plusieurs équipes pour la bonne organisation du plateau.

Je rappelle qu'il est primordial de prévenir le réfèrent du club accueil, quand vous avez des problèmes d'effectifs...

Retour des documents dans le temps.

Chaque club doit se présenter le jour des plateaux avec une feuille d'effectif, correctement et lisiblement renseignée.

Les feuilles des plateaux doivent être entièrement remplies.

**Le listing des équipes doit être donné au club recevant le jour du plateau.**

#### Note aux clubs -Terrains

**Les clubs ayant plusieurs terrains doivent OBLIGATOIREMENT faire parvenir à la Commission, leur planning pour le lundi précédent leur plateau avant 18H00 pour programmation.**



### Courriers

**FC DE HAUTE TARENTEISE** : Lu et note, Annulation plateau du 25 mars 2023, la commission des Jeunes demande des explications au clubs UO Albertville et Marthod Sport pour leurs absences à ce plateau.

**AS D'UGINE** : Lu et Note, explication pour absence au plateau de l'FC De Haute Tarentaise.

**U6/U7 Édouard FROGER : 06 10 56 18 18**

#### ○ REUNIONS DE SECTEUR :

30 clubs représentés sur 42

##### **Secteur Ouest** : 19/24

Absents excusés (CS BELLEY, US LA RAVOIRE, CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL)

Absents non excusés (FC BAUGES, CHAMBERY SPORTS 73)

##### **Secteur Est** : 11/18

Absents excusés (AS BOZEL, MONTMELIAN AF, FC VILLARGONDRAN/ST JULIEN)

Absents non excusés (ES TARENTEISE, MARTHOD SPORT, ST PIERRE SPORT FOOTBALL, USGM LA BÂTHIE)

Merci à tous les clubs présents pour leur implication et leur dynamisme lors des réunions de secteur.  
Merci au club de l'AS HTE COMBE DE SAVOIE, pour l'organisation et l'accueil de la réunion « SECTEUR EST », du mardi 14 mars.

#### ○ INFORMATION :

Le club de l'USGM LA BÂTHIE désengage son équipe U6 (pas d'équipe U6 – 2 équipes U7)

#### ○ CALENDRIER :

▪ Samedi 01 avril : Journée 02 pour les U6/U7 : PLATEAU TRADITIONNEL (4 rencontres + 1 jeu d'éveil)

▪ **Samedi 08 avril : Vacances scolaires**

▪ Samedi 29 avril : Journée 03 – FESTIFOOT U7

▪ Samedi 06 mai : Journée 03 - U6 - PLATEAU TRADITIONNEL

▪ Samedi 13 mai : Journée 04 pour les U6/U7 : PLATEAU TRADITIONNEL

▪ Samedi 29 mai : Journée optionnelle pour les U6/U7 (sur inscriptions)

▪ Samedi 03 juin : Journée 05 - U7 – PLATEAU TRADITIONNEL

#### ○ JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2023 :

**Samedi 10 juin** : Pratique à 4 vs 4 pour les 2 catégories (U6/U7), à LAISSAUD :

2 créneaux de pratique sur inscriptions (formulaire Google Forms à remplir au mois de mai)

▪ Le matin : 10H00 – 12H30

▪ L'après-midi : 14H30 – 17H00



## COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 27 mars 2023

### Championnat Futsal seniors Savoie/ Hte Savoie Pays de Gex

#### **RAPPEL :**

Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Footclub (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Footclub de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat. Ne tombons pas dans de nouvelles dérives

#### Divers

##### **A FLAC 2**

Voilà plusieurs semaines que la commission demande une nouvelle date pour la rencontre initialement prévue le 3 décembre 2022. FLAC 2 contre CBF 74 2

Vous avez jusqu'au lundi 27 Mars 2023 18 H00 pour faire une proposition qui vous arrange, passé cette date, elle sera imposée avec les désagréments que cela entraînera pour les deux clubs.

##### **A CBF 74 2**

Pas de nouvelle de la rencontre du 7 Mars 2023, CBF 74 2 contre FLAC 2.

Pas de FMI, pas de rapport sur l'absence de FMI, pas de feuille de match papier, pas de mail pour informer la commission. 15 jours se sont écoulés, rien.

Demande d'explications par mail sur cette rencontre avant le lundi 27 mars 2023 18H00

**Aucune réponse aux questions posées aux clubs de FLAC et CBF 74.**

**La rencontre FLAC 2 contre CBF 74 2 est programmée le SAMEDI 15 AVRIL 2023 A 14H30 au gymnase des SOEURS BLANCHES à ANNECY, décision de la commission.**

**La rencontre CBF 74 2 contre FLAC 2 ne s'étant vraisemblablement pas jouée, aucune information n'étant parvenue au District 73 suite aux diverses demandes.**

**La commission amende CBF 74 2 pour absence de rapport et d'informations et donne match perdu par forfait à cette équipe.**

Feuille de match FBU2 contre AFRO 1 du 23 Mars 2023 reçue.





## COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du 27 Mars 2023

**Présents** : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD,

**Excusée** : Ghislaine RAYNAL,

## ORGANISATION DES FINALES 2022 - 2023

Le comité directeur lors de sa réunion du 12 décembre 2022 a décidé d'attribuer  
L'organisation des finales des coupes de Savoie aux clubs suivants :

Jeudi 18 mai 2023 pour les coupes U13 Pignier- Seralini et U11 Crédit Agricole

**FC HAUTE TARENTOISE**

Samedi 10 juin 2023 pour les coupes U15 à 8, U15 et U17

**US CHARTREUSE GUIERS**

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 03 juin 2023 chez le vainqueur du championnat de  
Division 1 de la saison dernière à savoir :

**LA MOTTE-SERVOLEX**

Chaque club organisateur recevra quelques jours avant la finale un mail comprenant le cahier des charges.

## INFORMATION CLUB

### Festival U11 Crédit Agricole plateau non joué

Le plateau ci-dessous prévu le Samedi 11 Mars au FCHT est reprogrammé au :  
**Samedi 8 Avril 2023 à 10h00**

**AU FCHT**

Plateau N° 2

US LA MOTTE SERVOLEX 1

MONTMELIAN 1

LAISSAUD 1

CS BELLEY 1

FCHT 1



### Modification de la date du 1<sup>er</sup> tour de la Coupes U13 SERALINI

Les deux plateaux de La BATHIE et de MARTHOD initialement prévu le Samedi 8 Avril 2023 sont déplacés au :

**Samedi 22 avril 2023 à 14h00**

#### ***A LA BATHIE***

Plateau N° 1  
LE BOURGET  
ST MICHEL  
DOMESSIN  
JS CHAMBERY  
UGINE/LA BATHIE

#### ***A MARTHOD***

Plateau N° 2  
ST BALDOPH  
MARTHOD  
VILLARGONDRAN  
SUD LAC

### Match en retard Coupe U15 PILLET

**Samedi 8 Avril 2023 à 15h30**

ENT CHAUTAGNE - CULOZ 1 vs CHARTREUSE GUIERS 1

**Lundi 10 Avril 2023 à 10h00**

HAUTE TARENTOISE 1 vs ES TARENTOISE 1

**Pour les 3 informations ci-dessus**

**En cas de terrain impraticable merci de trouver un terrain de repli**

## **COUPE de SAVOIE**

### ***COUPE CORTADE***

**1/4 de finale le Dimanche 9 avril 2023 à 15h00**

Le tirage a été effectué par Daniel BARTHOLOMÉ membre de la commission de discipline

COGNIN 1	vs	CHY PORT CX RGE 1
US PONTOISE 1	vs	FC LAISSAUD 1
FC CHAMBOTTE 2	vs	VAL D'HYERES 1
LA RAVOIRE US 1	vs	CHARTR GUIERS US 1



### **COUPE RAFFIN**

**1/2 finale le jeudi 18 Mai 2023 à 15h00**

Le tirage a été effectué par Christelle LEVASSEUR secrétaire du district

MONTMELIAN 2	vs	FC BELLE ETOILE MERCURY 2
COGNIN 2	vs	US PONTOISE 2

### **COUPE TROPHEE 73**

**Le tirage des 1/2 finale sera effectué le Lundi 24 avril 2023**

Les rencontres se disputeront le Jeudi 18 mai 2023 à 10h00

### **COUPE U17 TRONCY**

**Le tirage des 1/2 finale sera effectué le Lundi 24 avril 2023**

Les rencontres se disputeront le Jeudi 18 mai 2023 à 15h00

### **COUPE U15 PILLET**

**(Voir Onglet Information Club)**

### **U13 PIGNIER**

**2<sup>ème</sup> tour le samedi 8 avril 2023 à 14h00**

16 équipes engagées ,2 qualifiées par plateau

Le tirage a été effectué par Maurice BILLAUD président de la commission en appel disciplinaire

#### **A AIX**

Plateau N° 1

LA RAVOIRE

NIVOLET

FCHT

AIX FC

#### **A CHAMBOTTE**

Plateau N° 2

LA ROCHETTE

CHAMBOTTE

ENT BASSE MAURIENNE

MERCURY

#### **AU GAPS**

Plateau N° 3

CHAMBERY SAVOIE FOOT

HTE COMBE

YENNE

GAPS

#### **A MODANE**

Plateau N° 4

LA MOTTE SERVOLEX

MODANE

CHAUTAGNE

LA SAVOYARE



## **U13 SERALINI**

**(Voir Onglet Information Club)**

En cas de terrain impraticable merci de trouver un terrain de repli

## **FESTIVALS de SAVOIE**

### **FINALE U13 PITCH FEMININE -MASCULINE**

Samedi 01 Avril 2023 à l'UO **ALBERTVILLE**

Félicitations aux clubs finalistes ci-dessous.

**Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie sera qualifié pour la phase Régionale**

#### **FEMININ**

CHAMBERY SAVOIE FOOT  
GAPS  
LA MOTTE SERVOLEX  
DRUMETAZ MOUXY  
AIX FC  
CHAMBOTTE

#### **MASCULIN**

CAM  
ASHCS/UOA  
LA RAVOIRE  
NIVOLET  
AIX  
GAPS

## **U11 CREDIT AGRICOLE**

**(Voir Onglet Information Club)**

### **INFORMATION IMPORTANTE A RETENIR**

Pour des raisons d'organisation merci aux clubs recevant les plateaux de bien vouloir envoyer une photo par SMS du classement finale au Président des Coupes.  
Merci d'avance pour votre compréhension





## COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

27 mars 2023

### Championnat

sont inscrits :

ST REMY  
CŒUR DE SAVOIE  
CHARTREUSE GUIERS  
ENT PORTCR/LE BOURGET  
HAUTE TARENTEISE 2  
LA ROCHETTE  
CHAUTAGNE  
AIGUEBELLE  
AIX  
ENT GFVD 2  
MONTMELIAN

### Ententes

GFVD 2 LA BOURBRE/PONT DE BEAUVOISIN/NOVALAISE  
ENT PORTUGAIS CHAMBERY CROIX ROUGE ET LE BOURGET DU LAC

### Modifications et divers

Rencontre N° 24964289 CHAUTAGNE EF contre FCHT2 est programmée le dimanche 9 Avril 2023 à 10H00  
Rencontre N° 24964295 CHAUTAGNE EF contre FC LA ROCHETTE est programmée le jeudi 18 MAI 2023 à 10H00  
Rencontre N° 24964310 du dimanche 2 Avril 2023, CHAUTAGNE EF contre Ent. PORTUGAIS CROIX ROUGE/LE BOURGET aura lieu sur le terrain de SERRIERE EN CHAUTAGNE.





## COMMISSION TECHNIQUE

29 mars 2023

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA : 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

### Note aux clubs

En raison de difficultés sur la plateforme d'inscription en ligne, nous vous demandons de bien vouloir vérifier si votre inscription réalisée sur cette dernière a bien été prise en compte et figure sur les listes suivantes.

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2022-2023.

ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

### Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

**RAPPEL :** Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

**Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.**



---

### Formations 2022 - 2023

---

**- Formation Module U9 Spécifique mineur fille - limitée à 16 personnes**

**Dates** : mardi 11 et mercredi 12 avril 2023 - Sans hébergement

**Lieu** : à définir

**Coût** : 160 €

**Inscriptions reçues** : 9

DOUSSOT DEMIRCI Maëlys (ES TARENTEISE)

Clara THIEBAUT - Lucie PIFFETEAU (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Mailie DJAROUDI - Kyra LASCAUD CHETTIBI (AIX FC)

Lola GRAS - Anaëlle DIALLO (USC AIGUEBELLE)

Lauryne CABOT TARAVEL – Sidra BELAROUCI (CA MAURIENNE)

**- Formation Module U9 Spécifique mineur garçon - limitée à 16 personnes**

**Dates** : mardi 18 et mercredi 19 avril 2023 - avec hébergement

**Lieu** : à ST HELENE SUR ISERE

**Coût** : 160 €

**Inscriptions reçues** : 12

Evan LEBRETON POTHIN (AS BARBERAZ)

Romain EYNARD - Adam BELMAL - Mehdi BELMAL - ERFIDAN Huseyin Arda (ES TARENTEISE)

Abdoulaye DIABY (JS CHAMBERIENNE)

Lukas CHARPENTIER – Raphaël MOYSSET (FC NIVOLET)

Tom BELINGHERI (US LA MOTTE SERVOLEX)

Nael HAOULI - Rafael BRAZAO VICENTE – Kais CALLETI (CA MAURIENNE)

---

### Certifications 2022 - 2023

---

**- Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats**

**Date** : mardi 4 avril 2023 en soirée

**Lieu** : à ALBERTVILLE

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 4

Romain CUSSET (US LA RAVOIRE)

Rayane SOLTANE (CHAMBERY SAVOIE FOOT)

Nadjim MLADJAO ZITIMBI (COGNIN SP)

Jérémy ROTHIER (A MONTMÉLIAN)

**Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 14 mars 2023**

**- Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats**

**Date** : jeudi 6 avril 2023 en soirée

**Lieu** : à LA MOTTE SERVOLEX

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 3

Vincent LEGARLANTEZECK (FC LA ROCHETTE)

Ludovic JOURNET (FC NIVOLET)



Candidats non prioritaires car hors département

Bijou NIKOSO (FC ÉCHIROLLES)

**Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 14 mars 2023**

**- Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : jeudi 4 mai 2023 en soirée

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 4

Chahin BOUFAMA (US LA RAVOIRE)

Raphaël MUKENDI FAYEL (JS CHAMBÉRIENNE)

Jérôme SOLTYSIAK (USC AIGUEBELLE)

Candidats non prioritaires car hors département

Erwin ANDRADE CORTEZ (AS GENEVOIS 74)

**- Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : jeudi 11 mai 2023 en soirée

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 6

Aziz BOUROU - Mahmoud MATMATI (JS CHAMBÉRIENNE)

Benoit MIELLET (USC AIGUEBELLE)

Théo LOCATELLI (US CHARTREUSE GUIERS)

Candidats non prioritaires car hors département

Frank SABLONE (AS GENEVOIS 74)

Lucas ASSORIN (ES MANIVAL)

**- Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : mardi 13 juin 2023 en soirée

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 3

Johan GUIGUET DORON (AS UGINE)

Stéphane GRENCI (JS CHAMBÉRIENNE)

Julien HAFSAOUI (FC ST MICHEL SP)

**- Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats**

**Date** : jeudi 15 juin 2023 en soirée

**Lieu** : CHAMBÉRY - District de Savoie

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 2

Edouard LOSSERAND (JS CHAMBÉRIENNE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)





### COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 27 mars 2023

**Présents** : MM. René SAILÉ, Patrick JANET

**Excusé** : JM Guichard

#### RÉSERVES D'AVANT MATCH

**Dossier N° 20**

Match 25259638 : AS THONON - LA ROCHETTE FUTSAL 2 Seniors du 12/03/2023

#### RÉCLAMATION D'APRES MATCH

**Dossier N° 21**

Match 25742856 : FC NIVOLET 2 – CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL 2 Coupe U17 du 11/03/2023

#### DÉCISIONS

**Dossier N° 18,**

Match 24782131 ES TARENTOISE 2 - US PONTOISE Seniors D1 du 12/03/2023

Réclamation du club de l'US PONTOISE qui pose des réserves sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs du club de l'ES TARENTOISE (2), pour les motifs suivants :

- 1) plus de deux joueurs ayant disputés cinq matchs en équipe supérieure participent au match, celle-ci ne jouant pas ce jour.

- 2) au moins un joueur ayant disputé la dernière rencontre en équipe supérieure participe au match, celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe supérieure (ES TARENTOISE – ST PRIEST du 04/03/2023, l'équipe 2 de l'ES TARENTOISE est en conformité avec l'article 7-2-1 des règlements sportifs du district de Savoie.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1, l'équipe 2 de l'ES TARENTOISE est en conformité avec l'article 7-3-1 des règlements sportifs du district de Savoie.

**Par ces motifs, la Commission des Règlements :**

- Rejette la réclamation comme non fondée,



- Confirme le résultat du match : ES TARENTOISE 2 : 3 buts, 3 pts / US PONTOISE : 2 buts, 0 pt.
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

### Dossier N° 19,

Match 24782262 ENT DRUMETTAZ MOUXY 2 - CŒUR DE SAVOIE Séniors D2 du 12/03/2023

Réclamation du club cœur de Savoie qui pose des réserves sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs du club de l'ENT DRUMETTAZ MOUXY (2), pour les motifs suivants :

- 1) plus de trois équipiers premiers.
- 2) au moins un joueur ayant disputé la dernière rencontre en équipe supérieure participe au match, celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe supérieure (DRUMETTAZ – MONT-BLANC PASSY du 05/03/2023, l'équipe 2 de DRUMETTAZ est en conformité avec l'article 7-2-1 des règlements sportifs du district de Savoie.

Après vérification des feuilles de matchs, l'équipe 2 de ENT DRUMETTAZ MOUXY est en conformité avec l'article 7-3-1 des règlements sportifs du district de Savoie.

### *Par ces motifs, la Commission des Règlements :*

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Confirme le résultat du match : ENT DRUMETTAZ MOUXY 2 : 1 but, 1pt / CŒUR DE SAVOIE : 1 but, 1pt,
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

### Dossier N° 20,

Match 25259638 AS THONON - LA ROCHETTE 2 FUTSAL Séniors du 12/03/2023.

**A l'attention de l'AS THONON,** La commission vous rappelle qu'elle attend toujours l'annexe de la feuille de match. Sans réponse de votre part pour lundi 3 avril, la commission rejettera votre réclamation.

### Dossier N° 21,

Match 25742856 FC NIVOLET 2 – CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2 Coupe U17 du 11/03/2023.

Décision paraîtra sur un prochain PV.

---

## ERRATUM

---

### Dossier N° 23,

Match 25742858 US LA MOTTE SERVOLEX – US LA RAVOIRE Coupe U17 du 11/03/2023.

Réclamation de l'US LA RAVOIRE concernant la participation au match d'un joueur susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre.

Attendu que le joueur concerné a été suspendu d'un match avec date d'effet au 7/12/2022.

Attendu que l'équipe U17, avec laquelle le joueur a repris la compétition n'a pas effectué de rencontre depuis cette date.

Le joueur était toujours en état de suspension pour cette rencontre.

La commission des règlements confirme la décision notée dans le précédent PV du 22/03/2023 :

- Match perdu par pénalité pour l'US LA MOTTE SERVOLEX,
- Transmet à la commission compétente,
- Amende pour avoir fait jouer un joueur suspendu : 175 €,
- Inflige au joueur concerné, un match de suspension en remplacement du match non purgé : date d'effet 27/03/2023,
- Remboursement des frais d'appui 30 € par l'US LA MOTTE SERVOLEX.



## COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX : 06 75 93 17 52

Vice – Président : Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

[arbitres@savoie.fff.fr](mailto:arbitres@savoie.fff.fr)

Réunion du 27 mars 20223

### La CDA

Présent : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD,

Excuses : Mrs Luc ALIX, Emmanuel BONTRON, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS,

Gestion des désignations Jeunes et Seniors :

Contact téléphonique

M. Daniel DESMARIEUX (06 75 93 17 52)

M. Alphonse LOMBARD (06 12 59 37 49)

### COURRIERS RECUS

-M. Maxime DACOSTA (LE BOURGET LE LAC), complément de dossier administratif « arbitre »

-Courrier de M. Eddine TRIRAT (COGNIN SPORT), rapport de match du 25/03/23 U O A – MERCURY, D1

-Mail du club FC MERCURY, rapport sur rencontre du 25/03/23 UOA - MERCURY, D1

-Mail du club de l'US LA RAVOIRE, signalant une demande de faute Technique, sur rencontre du 19 mars 2023,

Match : 24782265 D2 Seniors, match SUD LAC – US LA RAVOIRE

-Mail, Rapport de match du 19 mars 2023, Match : 24782265 D2 Seniors, SUD LAC – US LA RAVOIRE

-Mail, Rapport de match du 26 mars 2023, Match : 24782141 D1 Seniors, COGNIN SPORTS – CHY PORT CROIX

ROUGE



- Mail, Rapport sur le déroulement de l'avant match, du 18 mars 2023, U17, C S F – DRUMETTAZ
- Mail, Rapport sur rencontre du 26/03/23, D3 CHAMBERY SPORT 73 – VAL D'HYERES
- Mail du club AIX F C, incident U17 D3 CHAMBOTTE – AIX LES BAINS, du 25 mars 2023, Rapport de l'après rencontre.
- Mail, Rapport Co-Président du FC CHAMBOTTE – AIX LES BAINS, du 25 mars 2023, Rapport de l'après rencontre.
- Mail, Rapport signalant l'absence de l'arbitre désigné sur rencontre de FUTSAL du 24/03/23, LA ROCHETTE FUTSAL – CBF74

### ACCOMPAGNEMENT – CONTROLE ARBITRE

- M. Didier ANSELME accompagnement de M. Hugo POINTET (MERCURY) du 25/03/2023
- M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. Kylian BEUCHOT (AIX LES BAINS) du 19/03/2023
- M. Jacky MESTACH accompagnement de M. Emeric HALADJIAN (J S C) du 19/03/2023
- M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. Hugo POINTET (MERCURY) du 19/03/2023
- M. Sébastien DUFANT accompagnement de M. Adel ZERAIBI (C S F) du 26/03/2023
- M. Laurent CABY accompagnateur, déplacement sur rencontre (changement d'horaire) du 19/03/2023
  
- M. Gérard SOTO accompagnement de M. Eymeric HALADJIAN (J S C) du 26/03/2023
- M. Michel CHEVALLIER accompagnement de M. Rémi BENOIT (LA BATHIE) du 26 mars 2023
- M. Gilles HUNSTEDT accompagnement de M. Léon LECHIFFRE-LETENEUX (ST BALDOPH) du 26/03/2023

### RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE ET THEORIQUE ARBITRES

#### MODULE DE RATTRAPAGE ARBITRE (TEST PHYSIQUE et THEORIQUE)

Du samedi 25 mars 2023

**Constat d'absence des arbitres nommés :**

#### Arbitres SENIORS

Mrs Salim ABADDAR (CA MAURIENNE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY de MAURIENNE), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Marvin MILLERA-FERRIZ (SUD LAC)

#### Les arbitres JEUNES

Mrs Thomas LUISET (DRUMETT MOUXY), Loqman OUAALI (LA MOTTE SERVOLEX), Yakoub CHINAR (NIVOLET), Hamza SBARTAI (LA RAVOIRE), Moujab Ellah TERA (LA RAVOIRE)

**Clubs vos arbitres ne se sont pas présentés au test de rattrapage, ils seront pénalisés selon le règlement intérieur de CDA.**

#### Absence signalée, attente de justificatif (professionnel ou médical)

Mrs Marcel WANDJI KEMAYOU (NIVOLET), Peio EGUIGUREN (COGNIN SP), Souhaib EL BAKKALI (C S F), Baptiste MARTIN (C A MAURIENNE)

### REUNION ARBITRES – CDA

#### MODULE GESTION ADMINISTRATIVE

Samedi 25 mars 2023,

Constat d'absence des arbitres nommés :

Mrs Loqman OUAALI (LA MOTTE SERVOLEX), Engin ACARER (C A YENNE)

**Clubs vos arbitres ne se sont pas présentés au module de formation, ils seront pénalisés selon le règlement intérieur de CDA.**

### NOTE AUX CLUBS et EDUCATEURS – CLASSES FOOTBALL

## SENSIBILISATION À L'ARBITRAGE

La commission des Arbitres est votre disposition pour organiser des modules d'information

Où

Une formation totale d'Arbitrage.

Afin de planifier des jours de formation, merci de contacter :

M. Daniel DESMARIEUX (Président de la Commission d'Arbitrage de SAVOIE)

Tél : **06 75 93 17 52**

Courriel : [daniel.desmarieux@free.fr](mailto:daniel.desmarieux@free.fr)

Où

Le District de Football de SAVOIE

Par courriel : [DISTRICT@SAVOIE.FFF.FR](mailto:DISTRICT@SAVOIE.FFF.FR)

### NOTE AUX CLUBS et Responsables d'équipes



La commission des Arbitres est votre disposition pour l'organisation de module d'information sur l'Arbitrage.

Que ce soit sur les catégories Jeunes (U 13 et plus) ou sur la catégorie SENIORS

Afin de planifier des jours de formation ou d'information, merci de contacter :

M. Daniel DESMARIEUX (Président de la Commission d'Arbitrage de SAVOIE)

Tél : **06 75 93 17 52**

Courriel : [daniel.desmarieux@free.fr](mailto:daniel.desmarieux@free.fr)

Où



Au District de Football de SAVOIE  
Par courriel : [DISTRICT@SAVOIE.FFF.FR](mailto:DISTRICT@SAVOIE.FFF.FR)

### DATES A RETENIR

Lundi 03 avril 2023 : CDA  
Vendredi 07 avril 2023 : CDA  
Lundi 17 avril 2023 : CD – CDA



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52  
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

**La commission Statut d'Arbitrage** : M. Daniel DESMARIEUX, Président,  
**Membres** : Mrs Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS,  
M. Hervé TRONCY, Luc ALIX, Alphonse LOMBARD,

-----  
Procès-verbal du 28 mars 2023

A l'attention des clubs

**Pour être représentatif au regard du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot,**

**Rappel de règlement** : **Un arbitre doit au moins honorer une désignation dans les 3 dernières journées de championnat = si le cas échéant, l'arbitre ne respecte pas cette directive, il ne comptera pas au statut d'arbitrage de son club d'appartenance.**



### Nombres d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
  - Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
  - Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
  - Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
  - Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
  - Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
  - Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
  - Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
  - Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
  - Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
  - Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
  - Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
  - Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
  - Championnat de District : 1 arbitre
  - Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
  - Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation
- 

### Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours

#### STATUT FEDERAL

- Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +
- Arbitre « FEMININE » + 13 ans
- Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans
- Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

#### STATUT LaurafOOT

- Arbitre « SENIORS » 21 et +
  - Arbitre « FEMININES » 13ans et +
  - Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans
  - Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL » 21 ANS et +
- 

### Nombre d'arbitres

#### **Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage**

- \*Championnat Départemental 1 : **2 arbitres SENIORS (+21 ans)**
  - \*Championnat Départemental 2 : **1 arbitre SENIORS (+21 ans)**
  - \*Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre
  - \*Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation
- 

### RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €



- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 €**
- Autres Divisions Régionales et **Division Supérieure de District : 120 €**
- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, **autres Divisions de District**, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **50 € par arbitre manquant** pour la première saison d'infraction.

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées. e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2022.

En juin 2023 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement

### Les clubs concernés aux sanctions financières Statut d'Arbitrage du District au 31 mars 2022

**FC APREMONT** : manque 1 arbitre (D4) = amende de 50€

**FC CHALLES LES EAUX** : manque 1 arbitre (D3) = amende de 50€

**FC HAUTE COMBE** : manque 1 arbitre (U15 D1) = amende de 50€

**FC QUIEGE BAUFORT** : manque 1 arbitre (D4) = amende de 50€

**FC PORTUGAIS CROIX ROUGE** : manque 1 arbitre de + de 21 ans (D1) = amende de 120€

**FC ST MICHEL DE MAURIENNE** : manque 1 arbitre (D3) = amende de 50€

**FC UGINE** : manque 2 arbitres de + de 21 ans (D1) = amende de 240€

### NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre **ayant obtenu sa licence avant le 28 février**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- **Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.**
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.





Saison 2023/2024

**Demande de changement de statut précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage**

### **Début de l'arbitrage- Licencié dans un club**

DROIT DE MUTATION : 500€

300€ pour le club formateur

100€ pour le district d'appartenance

100€ pour la Ligue

### **Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant**

DROIT DE MUTATION : 300€

200€ pour le club formateur

100€ pour la Ligue

---

### **COUVERTURE et DEMISSION Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage**

#### **Démission :**

COUVERTURE DU CLUB QUITTE :

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

#### **Arrêt définitif :**

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCIE :

- 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 aout, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.

---

### **Dates de saisie des licences**

\*Demande de renouvellement de licences : du 1<sup>er</sup> juin au 31 aout

\*Demande de changement de club : du 1<sup>er</sup> juin au 28 février

\*Demande de changement de statut : du 1<sup>er</sup> juin au 31 aout

\*Nouvelle demande de licence : jusqu'au 28 février et selon les dates d'examen.

---

- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Championnat Régional 1 : 180 €

- Championnat Régional 2 : 140 €

- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €

- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, autres championnats de Futsal : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant.

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au **31 mars**.

Au 15 juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

***Dans le cas où l'obligation fixée par l'article 40 ne serait pas respectée, une amende de 5.000 € sera infligée au club par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.***



Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres

Pour les ententes (à compter de la saison 2020/2021) : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 27 mars 2023

**Présents** : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET - Magalie JULLIARD

**Présents non élus** : Daniel BARTHOLOME - Pierrette CATANIA - Mohamed DAIF – Mario LAURENCIN - Francis MOREL BIRON

## IMPORTANT

**La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.**

**Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.**

**IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.**

**IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.**

**IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.**



### IMPORTANT

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club.

Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

### Informations

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

#### Extraction des sanctions suspensions fermes - Commission Discipline du 27 mars 2023

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
27/03/2023	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	19/03/2023	Auto suffisant	20/03/2023
27/03/2023	D4	Joueur	A.S. D'UGINE	19/03/2023	Auto suffisant	20/03/2023
27/03/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	18/03/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	19/03/2023
27/03/2023	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	19/03/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	20/03/2023
27/03/2023	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	19/03/2023	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	20/03/2023
27/03/2023	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	19/03/2023	Auto suffisant	20/03/2023
27/03/2023	D3	Joueur	F.C. DU NIVOLET	19/03/2023	3 MF dont Auto	20/03/2023
27/03/2023	D4	Joueur	FC DE HAUTE TARENTOISE	19/03/2023	Auto suffisant	20/03/2023
27/03/2023	D2	Joueur	U.S. MODANE	19/03/2023	4 MF dont Auto	20/03/2023

A wide, horizontal banner with a light green background depicting a soccer field with white lines and several soccer balls scattered across it. The banner has a scroll-like effect on its left and right sides.

## ANNEXES

- Rencontres
- Demande de médaille District 2023
- Manifestation FC LAISSAUD

